au Kelvaert, un autre à la Gare, seront aménagés pour le stationnement des voitures automobiles.

L'accès à ces différents parcs pourra se faire sans difficulté ni perte de temps.

Ces parcs seront gardés et signalés aux usagers de la route. La Société nationale des Chemins de fer vicinaux organisera des services spéciaux, dont plusieurs départs la nuit. Les lignes d'autobus seront considérablement renforcées et des trains spéciaux dans toutes les directions permettront à tous d'assister aux fêtes yproises.

Le projet sur le marché du blé devant le Sénat

Paris, 29 juin. — La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Paul Strauss.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé.

M. Chapsal, rapporteur pour avis de la Commission des douanes et **M. Fourcade**, au nom de la Commission des Finances, donnent un avis favorable au projet.

M. Donon, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, monte à la tribune et demande au Sénat s'il veut revenir au régime de la liberté ou continuer à appliquer la loi, mais de façon plus simple. Revenir à la liberté ? On pourrait craindre alors des achats massifs de blé à des prix très bas. Ce n'est pas le moment de livrer les cultivateurs à la spéculation. Il est donc essentiel de maintenir pour un an encore la loi qui fixe au blé un prix minimum.

M. Donon souligne que la loi du 10 juillet 1933 a sauvé de la ruine beaucoup d'agriculteurs. Le prix minimum de 115 fr. devrait être relevé pour la récolte de 1934.

A propos des fermages, M. Donon souligne que la Commission a maintenu la disposition votée par la Chambre permettant aux fermiers de se libérer, au cas de loyers payables en espèces, par l'offre équivalente de blé au taux légal. (Mouvements divers).

M. Roux-Freyssineng rappelle que l'Algérie a dû reporter six cent mille quintaux de blé tendre; il déplore que les semouliers aient passé leurs achats, non à l'Algérie, mais à l'étranger.

La moisson algérienne précédant de deux mois celle de la métropole, les blés algériens arrivent sur le marché et sont achetés à vil prix: 80 francs. L'Algérie demande qu'on fixe au plus tôt un prix minimum réel.

Le ministre de l'Agriculture fait observer qu'il est difficile de fixer ce prix sans savoir ce que sera la récolte métropolitaine.

M. Jacquy fait un exposé technique du problème du blé et réclame le contingentement du riz à son entrée en France.

M. Victor Boret déclare que le projet ne résoud pas le problème du blé dans le présent et qu'il risque d'aggraver la situation dans l'avenir.

Le Parlement a imposé au Gouvernement des mesures que celui-ci n'a pas pu appliquer, mais aujourd'hui les luttes de partis ont cessé. Nous devons faire confiance à M. Queuille pour prendre les mesures les plus utiles, malgré les imperfections du texte qu'il nous présente aujourd'hui.

M. Maulion. — En mars, j'avais signalé la situation des marchands de grain ayant acheté au cours légal avant janvier et qui étaient exclus du report très injustement.

Je constate avec plaisir que cette injustice sera réparée.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Comment établir qu'un commerçant a acheté il y a de nombreux mois, au cours légal, et n'a pas vendu à cause de la concurrence des fraudeurs ?

La discussion générale est close.

La séance est levée à midi trente.

POUR LA RÉFORME DE L'ÉTAT

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence du général Bourgeois.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de résolution de M. Paul-Boncour et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à la nomination d'une Commission de la réforme de l'Etat.

M. Henry Bérenger, rapporteur, au nom de la Commission de règlement, déclare que cette proposition de résolution est recevable. Le Sénat peut nommer une Commission spéciale pour la réforme de l'Etat.

Après intervention de M. Chéron, la proposition de résolution est adoptée.

La réunion dans les bureaux au cours de laquelle seront désignés les membres de la Commission de la réforme de l'Etat est fixée au mardi 3 juillet.

LE MARCHÉ DU BLÉ

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé.

M. Paul Germain soutient un contre-projet qu'il a signé avec MM. Alphonse Chautemps et René Besnard.

Après des explications, M. Queuille demande la disjonction qui est prononcée. Plusieurs articles sont adoptés.

Après disjonction d'un amendement Dauthy et renvoi à la Commission de l'Agriculture, la séance est levée à 20 h. 40. Séance samedi à 9 h. 30.

Les féministes au Sénat

Paris, 29 juin. — Une importante délégation des groupements féministes de l'Est a été reçue par le groupe féministe du Sénat. MM. Jacquy, le général Stuhl, MM. Naudin, Paul Chevalier, Mauger et Louis Martin, sénateurs, ont successivement pris la parole pour remercier la délégation et l'assurer du dévouement bienveillant du groupe.

La révision du Code pénal

Paris, 29 juin. — La sous-commission chargée de reviser le Code pénal a partagé notamment comme suit l'examen des articles: de 424 à 496, M. Parmentier (Nord).

Le Congrès artisanal national s'est ouvert hier à Lille

(Ph. du J. de Rx.)

LES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL D'ENTENTE ET D'ACTION ARTISANALES

Au centre : Mlle SERRE, *ayant à sa gauche* MM. PETER, *président du C.E.A.A. ;* ROBERT LELEU, *président de la Fédération artisanale du Nord de la France.* Mlle TISCADOR *et* M. BERNARD ; *à sa droite :* MM. JUMIN *et* LEBNITZ *et* Mme BERNARD.

Le Comité d'entente et d'action artisanales, qui groupe à ce jour plus de 150.000 adhérents, tient actuellement son Congrès national à Lille. Cette importante manifestation, qui se prolongera pendant trois jours, a commencé vendredi.

Au programme de la première journée figuraient une réunion du Conseil national du C.E.A.A., l'assemblée générale des Syndicats de la charcuterie et de la boucherie du Nord de la France, et des réceptions à la Société industrielle et à l'hôtel de Strasbourg.

La réunion du Conseil national du Comité d'entente et d'action artisanales

Le Conseil national du C.E.A.A. se réunit, à 9 heures, salle de la Société industrielle, sous la présidence de M. Peter, membre du Conseil national économique, qu'assistait, au bureau, M. Ley, secrétaire général. Les délégués de toutes les Fédérations d'artisans de France, étaient présents à cette séance de travail, où furent étudiées les questions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

L'assemblée générale des Syndicats de la charcuterie et de la boucherie

A l'occasion du Congrès artisanal, les Syndicats de la charcuterie du Nord et des bouchers tueurs du Nord et du Pas-de-Calais, ont tenu, vendredi, à la Société industrielle, leur assemblée générale. Cette séance, que suivirent de nombreux adhérents des groupements, fut présidée par M. Jumin, président de la Fédération de la charcuterie française, qu'entouraient au bureau, MM. Debarville, président du Syndicat de la charcuterie; Blanquart, président du Syndicat des bouchers tueurs; Savaëte, de Lille; Rogeau, Demeyer et Debosque.

A l'ouverture de la séance, M. Peter, du Conseil national économique, vint saluer les assistants au nom du C.E.A.A., auquel adhèrent les Syndicats des charcutiers et des bouchers.

Après lui, M. Jumin prononça une éloquente allocution, puis on entendit le rapport de M. Debarville, sur toutes les questions touchant les intérêts, la corporation des bouchers et des charcutiers.

M. Debarville insista, en outre, pour que les syndiqués coordonnent leurs efforts pour la défense des intérêts de leurs exploitations.

M. Savaëte affirma que tous les groupements qu'il représentait, apporteraient toujours leurs concours aux bouchers-charcutiers.

M. Rogeau exprima l'espoir que les desiderata des charcutiers et bouchers seraient pris en considération dans un avenir prochain.

L'assemblée passa ensuite à la discussion et à l'adoption des vœux suivants :

Que l'abattement à la base de la cédule des bénéfices commerciaux soient accordés à des artisans-commerçants au même titre que les autres.

Qu'en cas de désaccord entre les assujettis et le fisc, le conflit soit déféré à une commission consultative.

Que les salaires versés à un artisan-commerçant et à sa femme soient admis dans les frais de l'exploitation.

Que dans le cas où un artisan commerçant n'aurait pas obtenu le renouvellement de son bail, il ait droit au versement d'une indemnité d'éviction.

Que le Sénat vote rapidement le projet Massini sur l'interdiction des magasins dits à prix unique.

Que les coopératives de consommation, office de vivres, économats, groupements de consommateurs, etc..., soient assujettis à l'impôt comme les autres commerçants.

Que les octrois, dans toutes les villes de France, soient abolis.

Qu'il soit interdit d'abattre des animaux autre part que dans un abattoir communal.

Que les cultivateurs abattant des animaux ne puissent ni vendre ni céder de la viande sans avoir acquitté la taxe de l'abattage; qu'ils soient imposés d'office à la contribution des patentes, aux bénéfices commerciaux, à la vérification des poids et mesures et à toutes les taxes et obligations imposées aux bouchers et aux charcutiers.

Que tout cultivateur désirant tuer son bétail et en vendre la viande soit tenu de prouver qu'il y a mévente. Cette preuve devra être effectuée par l'affichage à la Mairie, huit jours avant, d'un avis aux bouchers qu'il met en vente bœufs, vaches, taureaux, etc... au cours normal moyen de la région.

Que le Parlement repousse l'augmentation de la taxe à l'abattage proposée par *la Commission de l'élevage pour permettre* la vente directe sur une vaste échelle de la production à la consommation.

Que le taux de la taxe à l'abattage soit automatiquement diminué et dans la *même proportion* que la taxe sur le chiffre d'affaires, chaque fois que celle-ci subit une diminution sur n'importe quelle denrée alimentaire.

Que la taxe à l'abattage soit proportionnelle à la taxe sur le chiffre d'affaires qu'elle remplace.

Le Congrès émet le vœu que soit étudiée par le Syndicat professionnel et par les Chambres de métiers l'organisation des corporations dans le cadre artisanal.

Une réception par la Chambre des Métiers

A l'issue des deux réunions de la matinée, les congressistes se retrouvèrent dans les salons de l'hôtel de Strasbourg, à Lille, où la Chambre de métiers du Nord avait organisé une réception à leur intention.

A côté des dirigeants de la Fédération artisanale se trouvaient plusieurs parlementaires et MM. Vincent, inspecteur du travail ; Dauchy, inspecteur général de l'enseignement technique, et L. Leroy, conseiller municipal, représentant le maire de Lille.

Parlant au nom de la Chambre de métiers, M. Leleu, président de la Fédération des artisans du Nord, souhaita la bienvenue aux congressistes, leur affirmant que la capitale des Flandres était heureuse et fière de les accueillir.

M. Peter remercia pour les congressistes et exprima leur gratitude à la Chambre de métiers du Nord.

On but ensuite un vin d'honneur à la prospérité des divers groupements représentés à cette réception.

La réunion de l'après-midi

L'assemblée s'est occupée de la propagande à entreprendre pour faire connaître le programme de l'association.

Après la réélection du conseil sortant, l'assemblée a fait appel à la collaboration de tous ses membres, en vue d'un travail commun au sein du Comité.

Elle a décidé que le Congrès de 1935 aurait lieu à Nancy à une date qui sera fixée ultérieurement.

La réception à la Société Industrielle

Dans la soirée, vers 17 h. 30, et à la fin de la séance de travail, les congressistes et leurs familles furent reçus dans le hall de la Société industrielle, où le champagne leur fut offert. Parmi les personnalités qui s'étaient rendues à l'invitation de la Fédératoin des artisans du Nord, organisatrice de cette fête, on notait M. Vandame, directeur adjoint des services agricoles du Nord, et Me Royer, président de la Fédération des Radio-Clubs.

M. Leleu, président de la Fédération, fit une courte allocution pour saluer et remercier les personnalités présentes et leur affirmer la sympathie de la Fédération.

Après une aimable réplique de M. Peter, des toasts furent portés à la prospérité de l'artisanat.

La journée d'aujourd'hui samedi

Aujourd'hui samedi 30 juin, à 8 h. 30, réunion des deux sections : questions corporatives et questions économiques et sociales; à 11 h. 45, réception par la municipalité; à 15 heures, grande manifestation publique, sous la présidence du ministre du Travail; à 20 h., banquet officiel sous la présidence du ministre du Travail.

Le Congrès des Anciens Combattants du Nord à Maubeuge

Le 14e congrès interfédéral des anciens combattants du Nord s'est ouvert vendredi à Maubeuge.

Les congressistes visitèrent d'abord la centrale électrique de Sous-le-Bois, puis, après un arrêt devant le Monument aux morts de cette ville, ils se rendirent à Boussois et à Maubeuge, dont ils fleurirent aussi les monuments commémoratifs.

Ce fut ensuite une excursion dans la Petite Suisse et notamment une visite au sanatorium de Felleries-Liessies.

A leur retour, les congressistes assistèrent à l'Hôtel de Ville de Maubeuge à la séance d'ouverture du congrès, sous la présidence de M. Maurice Olivier.

M. Payot, président des A. C. de Maubeuge, souhaita la bienvenue aux hôtes de la ville.

M. Florimond Dufour parla au nom des mutilés.

M. Cassel, secrétaire, donna lecture du rapport moral, rappela les manifestations précédentes, le développement normal du Comité interfédéral et fit un appel à l'union et à la persévérance.

Après quelques mots de M. Goudaert, président de l'U.N.C., M. Genthies, président de la Fédération des A.P.G., apporta aux anciens combattants le salut de son organisme.

M. Descrbaix, vice-président des mutilés, fit des vœux pour le rétablissement de M. Balavoine.

Enfin, M. Maurice Olivier dit que le Congrès aura à prendre de grandes décisions. Le Conseil de la Fédération nationale sera convoqué les 7 et 8 juillet, et les délibérations qu'il prendra seront définitives.

Une courte réunion se tint ensuite. Elle avait pour objet la discussion d'une proposition de M. Descrbaix et le Congrès s'éleva contre toute dévaluation de la monnaie française ; il émit ensuite un vœu en faveur de l'office unique.

La soirée se termina par un concert.

La journée d'aujourd'hui

Aujourd'hui samedi 30 juin, rassemblement à 8 h. 15 et visite des cimetières de Maubeuge et d'Assevent.

Visite de la fabrique de glaces à Boussois, retour à Maubeuge pour le déjeuner. Les congressistes visitent l'exposition à 14 heures et se remettent ensuite au travail dans les commissions jusqu'à épuisement du programme.

Concert public à 19 h. 30, à Sous-le-Bois, sur la place de l'Industrie, par la Fanfare municipale de Sous-le-Bois.

Repas à 20 h. 30 et soirée intime à la salle des fêtes de Sous-le-Bois (orchestre).

HUIT JOURS AU VATICAN

Le Vatican est un monde. Qui peut se flatter de connaître ses quatorze cents chambres légendaires, les Loges de Raphaël, la Chapelle Sixtine, les casernes des Suisses et de la Garde-Noble, les rotatives, les jardins, les fontaines, la station de T.S.F., la Bibliothèque, les merveilles innombrables de Saint-Pierre de Rome, les musées?... Il y a là, en 44 hectares, une prodigieuse accumulation de trésors matériels et spirituels, qui sont les trésors de l'Eglise et que, par conséquent, tout catholique doit connaître. Dans « Huit Jours au Vatican » (1), M. le Dr Léon Gessi, que désignaient spécialement ses délicates fonctions dans le Gouvernement de l'Etat pontifical, a accompli le tour de force de nous faire connaître, sous la forme très attrayante d'un récit dialogué, chacun de ces estimables trésors. Il n'y a pas de guide plus pratique pour la visite de la Cité du Vatican. Même pour ceux qui se trouvent loin de Rome, de nombreuses photographies inédites (nous songeons notamment aux deux extraordinaires panoramas de Saint-Pierre, inconnus jusqu'à ce jour) leur donneront l'impression irrésistible de voir ou de revoir de leurs yeux la Demeure des Papes.

Enfin, sous le titre de « la Visite au Pape », un chapitre spécial, après la description imagée des grandes institutions de l'Eglise, introduit le lecteur jusque dans l'intimité du Souverain Pontife, de ses familiers et de sa Cour: vision solennelle et recueillie qui donne le ton de ce volume, profondément chrétien en même temps que spirituel et vivant.

Cet ouvrage comporte une préface d'un des maîtres des questions religieuses, M. Charles Pichon, qui est certainement un des Français qui connaissent le mieux le Vatican, sur lequel il a lui-même écrit des *ouvrages* qui passent à juste titre pour être les témoignages les plus sûrs apportés dans notre langue sur la Papauté. Nul n'a été guidé par autant de science et d'intuition pour explorer « de l'obélisque égyptien de Caligula aux pylônes de la station de T.S.F., la plus longue route d'histoire, et la plus chargée, que puissent nous offrir les annales des hommes ».

(1) Un volume in-16 jésus, enrichi de nombreuses photographies. Editions Spes.

L'assemblée plénière du Conseil international des femmes à Paris

L'assemblée plénière du Conseil international des femmes qui va se tenir à Paris du 2 au 12 juillet prochain, est un Congrès de large envergure. Il a lieu tous les trois ans dans une des grandes capitales du monde. C'est toujours un événement considérable, tant pour le développement des grandes œuvres sociales entreprises par les femmes dans tous les pays, que pour les progrès du féminisme et l'amélioration des relations internationales.

Le Conseil international des femmes, fondé aux Etats-Unis, est la plus ancienne des grandes associations féministes internationales. Il est présidé aujourd'hui, par la marquise d'Aberdeen and Temair. Elle a su grouper depuis 46 ans, plus de quarante pays où se sont constitués des Conseils nationaux indépendants, mais réunissant dans un même idéal de paix et de travail plus de 40 millions de membres.

Le Conseil international des femmes apparait dès 1899 comme une anticipation de la Société des Nations. Une de ses premières créations fut le *Conseil national des femmes françaises*, fondé en 1901, grâce à l'activité de Mme Sarah Monod et de Mme Jules Siegfried, les premières présidentes, et grâce au dévouement inlassable de Mme Avril de Sainte-Croix, véritable cheville ouvrière de l'association, qui en fut présidente de 1921 à 1932 et qui, aujourd'hui encore, consacre tout son temps et toute son énergie aux œuvres et à la cause féminine.

L'importance morale de ce Congrès n'échappera à personne. Des femmes éminentes, l'élite de quarante nations, vont être déléguées à Paris pour y discuter de questions graves qui intéressent non seulement le féminisme, mais la civilisation tout entière. Elles vont répartir leurs travaux en treize commissions qui se réuniront 2, rue Montpensier, à l'Institut de Coopération intellectuelle. Ces commissions touchent aux sujets les plus divers, tels que : Législation, éducation, unité de la morale, travail féminin, hygiène, migration, protection de l'enfance, suffrage, paix, presse, lettres, arts, [illegible].

Les déléguées techniques de tous les Conseils nationaux vont y étudier les problèmes posés, formuler leurs vœux et leurs revendications. A diverses reprises les études du Conseil international ont inspiré les enquêtes de la Société des Nations. Les travaux du Conseil international se trouvent presque toujours à la base des grandes réformes de justice, d'hygiène, de paix, de relèvement social et moral poursuivies depuis ces trente dernières années.

Le prochain congrès, admirablement organisé par le Comité international et par le Comité français, prévoit en dehors des séances de travail toute une série de réceptions, promenades, visites, expositions, permettant de mettre en valeur toutes les activité féminines françaises et de faire connaître à des étrangères cultivées, intelligentes, occupant en leur pays des postes importants, nombre d'aspects trop ignorés de notre activité nationale.

Pourquoi les amputés de guerre manifestent

Les journaux ont relaté dernièrement les manifestations faites à Paris par les amputés de guerre. Il importe de renseigner le public sur le sens de ces manifestations.

Il y a quatre ans, devant la mortalité qui frappe dans leurs rangs, l'aggravation de leur état provoquée par les répercussions de leur amputation qui les met d'année en année dans une infériorité plus grande pour gagner leur vie, soucieux de ne pas devenir une charge pour leur famille, les amputés de guerre ont demandé une augmentation de leur pension.

Une Commission médicale fut nommée par le Gouvernement et, à l'unanimité, reconnut insuffisantes les pensions des amputés de guerre; elle proposa d'allouer à ces grandes victimes un supplément appelé coefficient d'aide.

La pension actuelle d'un amputé moyen est de 5.440 fr.; celle d'un désarticulé de la hanche, de 7.560 fr. *Les amputés de guerre des pays voisins* reçoivent des pensions supérieures atteignant le double et parfois le triple des pensions françaises.

Le Parlement, tout en reconnaissant le droit des amputés à une pension plus forte, n'a accordé que le dixième de ce qui avait été proposé et il a promis le reste... plus tard.

Depuis quatre ans, les amputés attendent ce qui leur a été officiellement promis à la tribune du Parlement. C'est pour l'obtenir qu'ils manifestent et non pas, comme certains l'ont écrit, contre le prélèvement prévu par les décrets-lois. Sur leurs pensions rectifiées suivant les promesses qui leur ont été faites, non seulement ils acceptent le prélèvement, mais ils l'ont spontanément offert au Président du Conseil.

Demain dimanche 1er juillet, à Lille, comme dans toutes les grandes villes de France, les Amputés du Nord et du Pas-de-Calais formeront un imposant et émouvant cortège qui, partant de la gare à 10 h. 30, se rendra à la Préfecture. Une délégation sera reçue et remettra une adresse à M. le Préfet, le priant de la transmettre à M. le Président du Conseil.

Dernière Heure

Les revendications des mutilés

Paris, 29 juin. — La Commission des pensions a reçu les représentants des associations suivantes: Amputés, Aveugles de guerre, Plus grands Invalides, Invalides à infirmités multiples, accompagnés de représentants de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, qui ont exposé les bases sur lesquelles toutes leurs associations étaient arrivées à un accord complet, en vue de la réalisation immédiate du statut des grands invalides. Après un large échange de vues entre les membres de la Commission et les délégués, il a été convenu que ceux-ci, accompagnés de MM. Maupoil et Dormann, se rendraient auprès du Président du Conseil en vue de lui exposer à nouveau la question et d'obtenir le dépôt immédiat d'une proposition permettant, sans dépense nouvelle, la réalisation de leurs revendications.

La C.G.T. et la C.G.T.U. seraient d'accord sur une unité d'action

Paris, 29 juin. — La C. G. T. communique la réponse qu'elle a faite à la Confédération unitaire, en réponse aux récentes propositions d'unité de cette dernière. Elle indique qu'elle est pour l'unité sans aucune réserve et fait appel aux fédérations nationales pour qu'elles interviennent auprès de leurs syndicats respectifs, afin qu'ils se mettent immédiatement et conformément aux décisions des congrès, en relation avec les syndicats de même métier ou de même industrie, dans chaque localité ou région.

Les unions de syndicats devront, en liaison avec les fédérations, aider à réaliser ces fusions.

La C. G. T. s'engage à réunir le Comité national pour décider de la convocation du congrès extraordinaire ayant à son ordre du jour : Consécration de l'unité, décisions à prendre pour assurer le fonctionnement de la C. G. T., en tenant compte des nouveaux éléments fusionnés.

COTONS

LIVERPOOL, 29 juin.

Importations, 6.777; Américain, hausse 3; Brésilien, hausse 3; Egyptien, hausse 1.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible....	12.36	12.26	13.45	12.96
Juin..........	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet........	12.21	12.18	12.26	12.15
Août..........	—.—	—.—	12.30	12.23
Septembre.....	—.—	—.—	12.28	12.30
Octobre........	12.44	12.35	12.47	12.35
Novembre......	—.—	—.—	12.54	12.33
Décembre......	12.58	12.46	12.61	12.50
Janvier........	12.63	12.50	12.65	12.55
Février........	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars..........	12.78	12.63	12.76	12.64
Avril..........	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai...........	12.83	13.72	12.67	12.75

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 13.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 8.000; France et Continent, 11.000; Japon et Chine, 13.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 76.50; sur Bruxelles, 216.40; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, [illegible]; sur Londres, Câb. transf., 5.05; sur Bruxelles, [illegible].

SUCRES. — Cuba, [illegible]; A terme : Sur juillet, 166; septembre, 161; octobre, 175; décembre, 180; janvier, 181; mars, 186. mai, 191. — Ventes, 17.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 29 juin. — Rien, dans le discours prononcé par M. Roosevelt aujourd'hui, n'était de nature à augmenter l'activité du Stock-Exchange et, effectivement, quoique la tendance n'ait pas été très défavorable, le marché est resté très apathique. 440.000 titres seulement ont été échangés.

L'ouverture a été irrégulière. La tendance des principales denrées essentielles n'a pas été particulièrement favorable. Mais après une baisse légère, le marché s'est affermi. Les affaires ont continué néanmoins, d'être calmes et, durant la matinée, les fluctuations des cours ont été fractionnaires le nombre des valeurs en hausse ou en baisse étant particulièrement égal.

Au cours de l'après-midi, aucun facteur particulier n'est venu stimuler l'activité des opérateurs et la tendance a été nettement défavorable. Les spéculateurs ne se sont montrés que peu pressés d'effectuer de nouvelles opérations et, en fin de séance, la tendance à la baisse s'est légèrement étendue. La clôture a été lourde.

Le monument Guynemer sera inauguré le 19 août à Malo-les-Bains par le général Denain, ministre de l'Air

L'inauguration officielle du monument Guynemer aura lieu le dimanche 19 août prochain, sur le terre-plein, face au Casino de Malo-les-Bains, sous la présidence effective du ministre de l'Air.

Toute l'ampleur désirable sera donnée à ces fêtes, dont nous donnerons sous peu les grandes lignes du programme.

Deux Anglais sont condamnés à recevoir douze coups de chat à neuf queues...

Londres, 29 juin. — Les Assises d'Exeter ont condamné à recevoir douze coups de chat à neuf queues et à dix mois de prison, les nommés Victor Wood, 20 ans et Gordon Bracy, 30 ans, qui, à Torgay, assaillirent Mrs Bruce Edwards, la brutalisèrent et lui dérobèrent son sac à main.

Les manifestations politiques dans la région

La Solidarité Française confirme sa réunion de ce soir, samedi, à Lille

Nous avons dit que la Solidarité Française avait projeté une réunion qui devait avoir lieu ce soir, samedi à Lille, et que cette réunion avait été interdite par un arrêté du maire.

Dans un communiqué adressé à la Presse, la Solidarité française annonce son intention de passer outre à cet arrêté et de tenir quand même sa réunion qui, rappelons-le, est une réunion privée et n'est pas *accompagnée de manifestation dans la* rue.

Une réunion socialiste organisée pour demain dimanche à Hénin-Liétard est interdite par le Préfet

On sait que le parti S.F.I.O. et la C.G.T. avaient projeté, pour dimanche prochain, une manifestation sur la voie publique, à Hénin-Liétard, en vue de protester contre le verdict de la Cour d'Assises de Saint-Omer qui, la semaine dernière, acquitta MM. Fritsch et Théry, de l'Action française, accusés de meurtre et de tentatives de meurtre.

Le Préfet du Pas-de-Calais ayant interdit cette manifestation, les organisateurs projetèrent une réunion dans une salle demain dimanche. Un nouvel arrêté préfectoral interdit aussi cette réunion.

Interdite à Dunkerque, une réunion de la Solidarité Française a eu lieu à Rosendaël

Comme nous l'avions annoncé, la section locale de la Solidarité française devait tenir vendredi, à Dunkerque, une réunion privée, au cours de laquelle M. Jean Renaud devait prendre la parole.

Le même jour, le syndicat unitaire des ouvriers du port de Dunkerque organisa une manifestation à l'occasion de la libération de son ancien secrétaire Huyghe, écroué le 9 février dernier pour entrave à la liberté du travail.

Vendredi après-midi, M. Valentin, maire de Dunkerque, prit un arrêté interdisant la réunion de la Solidarité française et la manifestation publique du syndicat communiste.

Les amis de M. Jean Renaud respectèrent l'arrêté municipal et tinrent leur réunion à Rosendael. Quatre cents personnes écoutèrent la conférence de M. Renaud et celle de M. Coumont et aucun incident ne se produisit.

Les dirigeants du syndicat communiste des dockers reçurent M. Huyghe à la gare de Dunkerque et un cortège se dirigea immédiatement vers Saint-Pol, où un meeting se tint sans incident. Signalons toutefois qu'au moment où le cortège communiste allait forcer un barrage de gardes mobiles, des sommations furent faites, mais tout rentra dans l'ordre.

Un concours de composition musicale est organisé par le Comité national de propagande pour la musique

Le Comité national de propagande pour la musique organise cette année un concours entre les compositeurs de nationalité française pour la composition musicale d'une petite suite de six courtes pièces pour piano à quatre mains.

Cette œuvre est destinée à former le goût musical de jeunes enfants apprenant le piano, à habituer de petites mains à la musique d'ensemble.

Le lauréat de ce concours touchera un prix en espèces de deux mille francs.

Les envois devront parvenir au siège social du Comité, 10, avenue d'Iéna, Paris (16e), avant le 15 décembre 1934.

Pour obtenir le règlement, dont la connaissance est indispensable pour participer à ce concours, écrire avec timbre pour la réponse, au secrétaire général du Comité national de propagande pour la musique, 10, avenue d'Iéna, Paris 16e.

Le séjour du Bey de Tunis à Paris

Paris, 29 juin. — La matinée du Bey de Tunis a été consacrée à la visite d'un grand magasin.

L'AFFAIRE STAVISKY

Paris, 29 juin. — La Commission d'enquête sur les affaires Stavisky, qui avait convoqué vendredi matin l'inspecteur Bony et le banquier Behrendorff, de Tours, n'a recueilli que la déposition de M. Delorme, qui fut, en 1932, le président du Comité radical-socialiste du 3e arrondissement, auquel le député Bonnaure doit son élection.

Le témoin explique d'abord comment ils ont été amenés à la S.A.P.I.E.N.S. parce que le 3e arrondissement y était intéressé par son journal *Paris 3e* et c'était un moyen de contrôle sur leur député. M. Delorme, qui s'était aperçu de certaines irrégularités dans la comptabilité, demanda la liquidation de la société, mais il ne l'obtint qu'en juillet 1933.

Le témoin indique qu'il est allé avec Bonnaure mettre M. Chautemps au courant du changement survenu à la *Volonté*. La conversation n'a duré que cinq minutes et le nom d'Alexandre a été prononcé. Il a mis M. Chautemps au courant de la constitution de la société, mais il n'a pas fait part de son intention d'éloigner Dubarry.

M. Delorme a été président de la S.A.P.I.E.N.S. pendant six mois. Il savait que c'était le groupe Alexandre qui comblait le déficit. Le lancement du journal radical - socialiste *La Volonté*, dirigé par Dubarry, coûtait de 600 à 800.000 francs par mois.

Le témoin savait que ce journal touchait aux fonds secrets, mais il ignore pour quelles sommes. Il ajoute qu'il était en conflit avec les représentants de Stavisky au journal, notamment avec Guiboud-Ribaud, qui était administrateur.

Sur une question de M. Blaisot, le témoin indique qu'il a été ému des révélations de la *Bonne Guerre* sur Stavisky. Il a questionné Bonnaure, qui lui a dit que les faits étaient inexacts.

A M. Mahagne, le témoin précise que lorsqu'il est allé annoncer à M. Chautemps qu'il devenait président du Conseil d'administration de la *Volonté*, il n'a pas été question d'Alexandre.

— C'est plus tôt, dit-il, au mois de mars, avant les articles de la *Bonne Guerre*, que M. Chautemps a fait une réflexion sur Stavisky. M. Chautemps avait demandé comment Stavisky possédait alors tant de millions, alors qu'il n'avait rien peu de temps auparavant.

La séance est levée.

L'embargo sur les exportations d'argent est décrété aux Etats-Unis

M. Morgenthau, secrétaire au Trésor, a décrété l'embargo sur les exportations d'argent, sauf sur celles effectuées avec des licences.

Le Gouvernement a pris cette mesure en vertu de la loi sur la remonétisation de l'argent.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 30 juin 1934 — N° 33.

LE COMTE DE PÉRAZAN

PAR

E. RESCLAUZE DE BERMON

Il en était là de son judicieux raisonnement quand son cheval s'arrêta devant le perron. A ce même moment, Suzanne franchissait le seuil de la porte. En reconnaissant l'élégant cavalier prêt à mettre pied à terre, elle eut un mouvement de recul irraisonné, comme une envie de fuite qui n'échappa pas à Raymond ; mais elle se remit vite, l'attendit le sourire aux lèvres et, quand il eut monté les quelques marches, fit un pas vers lui en lui tendant la main. Cette main, Raymond la sentit trembler légèrement dans la sienne pendant que d'une voix dans laquelle il y avait comme une fiévreuse saccade, Suzanne lui disait :

— Une belle matinée pour une promenade à cheval.

— Délicieuse ; la forêt était superbe. Ma tante pousse jusqu'à ses extrêmes limites la coquetterie du propriétaire. Ces allées si soigneusement entretenues sous les dômes de feuillage me font penser à Chantilly.

— Oui, les allées ratissées, les arbres taillés, c'est joli, mais cela sent trop le conventionnel, l'apprêté ; la nature sauvage poussant librement avec ses enchevêtrements, l'enlacement de ses lianes le jet droit et fier de ses hautes tiges, c'est bon. L'œuvre des hommes est petite à côté de l'œuvre de Dieu ; et souvent quand je vois un arbre tordu, martyrisé par le jardinier qui veut le plier à une forme spéciale, j'éprouve une impression de tristesse. Il y a plus de rapport qu'on ne croit entre la nature et le monde moral, et, dans l'un comme dans l'autre, la contrainte ne va pas sans souffrance.

Puis, étonnée de s'être laissé emporter malgré elle vers des considérations de cet ordre, elle éclata d'un rire très jeune dans lequel se percevait à peine un soupçon de fêlure.

— Je crois que je viens de vous débiter une tirade sentimentale. Toutes mes excuses, Monsieur, et désolé de vous avoir donné de moi une pareille opinion. De grâce, ne me prenez ni pour une miss pédante, ni pour une Gretchen romanesque.

L'effort de Suzanne pour simuler une gaieté qui sonnait faux, son énervement, sa fièvre, la douloureuse fatigue de ses traits, la trace des larmes récentes que des lotions prolongées n'avaient pu faire disparaître, avaient ému Raymond.

— Non, Mademoiselle, dit-il, je ne vous prends ni pour une miss pédante, ni pour une Gretchen, mais pour une vraie jeune fille française, c'est-à-dire la chose la plus charmante qu'il y ait au monde.

En disant ces mots, il s'était incliné devant elle, et, la laissant étonnée, confuse, à la fois fâchée et ravie de ce compliment, le premier qu'il lui adressait, il remonta chez lui.

Extrême en tout, un cœur de jeune fille est aussi prompt à l'espoir qu'au découragement. Ces seuls mots de Raymond inondaient de joie celui de Suzanne. Déjà plusieurs fois, elle s'était demandé avec angoisse si elle n'avait pas été folle la veille en croyant voir une expression moqueuse dans les yeux de Raymond. Si elle s'était trompée, pourtant, s'il l'aimait ; Il avait l'air si bon, si affectueux, si ému aussi en lui répondant tout à l'heure. Peut-être souffrait-il à l'idée de la voir engager sa vie à un autre. Mais, s'il en était ainsi, il parlerait ; il savait bien que le marquis lui était indifférent ; elle le lui avait dit, et bien qu'il connût ce que serait sa réponse, il n'ignorait pas qu'elle ne devait la donner que dans dix jours. Comme elle avait bien fait de demander ce délai ! N'était-ce pas une inspiration d'en-haut ?

Puis le doute la reprenait. Qu'avait-il en somme ? Pouvait-elle en augurer qu'elle ne lui était pas indifférente ? Une galanterie banale, cette phrase, comme ses danseurs lui en prodiguaient tous les jours ; un compliment à sa race plutôt, la supériorité attestée de la jeune fille française sur l'anglaise et sur l'allemande ; rien de personnel, rien dont elle pût, en y réfléchissant, tirer le moindre indice des sentiments de Raymond.

Songeuse, Suzanne entra au salon, où elle s'assit, oubliant de prendre son ouvrage, laissant ses mains oisives, tant son esprit était absorbé. Mme de Chalus d'abord, puis le baron, puis M. de Charseneuil, vinrent successivement l'y rejoindre. Un moment écarté, le voile de tristesse s'étendait de nouveau sur son visage et enfermée dans son mutisme, elle ne prenait aucune part à ce qui se disait autour d'elle. La conversation s'animait lorsqu'arriva Raymond. La politique en faisait les frais et, bien que d'accord sur le fond, les trois interlocuteurs avaient un avis opposé sur les moyens à prendre pour arriver au même but. Le comte de Pérazan exposa ses théories avec la netteté de son esprit lucide, l'ampleur de sa vaste intelligence, la décision d'une volonté qui n'hésite pas. Subitement intéressée, Suzanne l'écoutait. Mais comme elle avait eu tort de s'illusionner un instant ! Combien peu il s'occupait d'elle ! Où donc avait-elle pris qu'il était ému quelques minutes auparavant? Décidément elle avait rêvé !

A quoi avait-elle pensé en faisant sur la forêt cette digression ridicule ! Comme elle allait se mettre en garde maintenant ! Ce serait beau vraiment de prendre des airs de victime ! Que devenait sa fierté ! Ne payait-elle pas assez cher le droit de convaincre Raymond qu'elle pouvait être heureuse sans lui ?

Et à ce moment, tant était grand son orgueil, elle était reconnaissante au marquis de s'être trouvé là à point nommé pour écarter les soupçons.

Y avait-elle complètement réussi? Elle n'en était pas bien sûre et des larmes d'humiliation montaient à ses yeux. Non, elle n'avait pas rêvé ; il y avait une expression inaccoutumée dans le regard de Raymond quand il lui parlait le matin et cela n'était peut-être qu'une condescendante pitié. De nouveau, Suzanne fit appel à toute son énergie, à toute sa fierté ; elle se raidit, triompha de sa tristesse, de son écœurement, de sa lassitude et pendant une semaine, agitée, rieuse, prête à toutes les distractions, à tous les plaisirs, on put la croire dans une quiétude d'âme parfaite, en pleine possession du bonheur.

Mais les nuits étaient cruelles pour Suzanne. Elle les passait dans la désolation, dans la fièvre, [illegible] de crier, tellement sa souffrance était aiguë. Et cela augmentait à mesure qu'approchait le délai fatal. Trois jours seulement l'en séparaient, et, brave dans sa folie, elle ne songeait pas à éloigner cette échéance [illegible].

(A suivre).